Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212901045-20260321-DB2026_06-DE

COMMUNE DE LANDÉVENNEC
(FINISTÈRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
17 mars 2026

Date d'affichage
17 mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six
Le 21 mars, à quatorze heures et trente minutes,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LARS.

Etaient présents : Mme Marie-Claire CARIOU, M. Cédric DAUTEUILLE, Mme Danièle GUÉRIN, M. Éric JORET, Mme Anne-Marie MINELLA, M. Raymond MORÉ, Mme Sylvie OLLIVIER, M. Jean-Michel PAROT, M. Patrick ROLLAND, Mme Catherine TROISIÈME.

Monsieur Éric JORET a été élu secrétaire.

DB2026-06

DÉTERMINATION
DU NOMBRE
D'ADJOINTS

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le nombre d'adjoints ne peut dépasser 30 % de l'effectif du Conseil, soit trois adjoints.

Le maire propose la nomination de trois adjoints.

Anne-Marie MINELLA considère ce nombre de trois trop important car elle estime que la mairie a des activités réduites étant donné le transfert de nombreuses compétences vers la communauté de communes, au vu également de l'évolution démographique, du développement économique peu important de la commune et enfin de la grande disponibilité de Monsieur LARS.
Sylvie OLLIVIER souhaite intervenir auprès de Anne-Marie MINELLA qui ne lui répond pas, lui indiquant s'adresser au maire.
Roger LARS indique que cela avait bien fonctionné ainsi lors des mandatures précédentes et, évoque ces dernières années un essor économique indéniable avec Breizh Odyssée.
Catherine TROISIÈME évoque le rôle des adjoints, étant elle-même adjointe sortante.

Après ces échanges, un vote à bulletin secret est organisé.
Par 10 voix pour et 1 bulletin blanc, le conseil municipal fixe à 3 le nombre d'adjoints au maire.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Roger LARS